

1 Compte de résultat pour 2003

		2003 en millions de francs	2002 en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	01	2 615,1	1 532,1	+70,7
Résultat				
des placements de devises	02	1 555,8	498,8	+211,9
de la position de réserve au FMI	03	-16,3	-246,9	+93,4
des moyens de paiement internationaux	04	6,2	-33,0	+118,8
des crédits d'aide monétaire	05	1,2	-27,2	+104,4
Résultat				
des pensions de titres contre francs suisses	06	42,1	211,7	-80,1
des avances sur nantissement	07	0,3	0,5	-40,0
des créances sur les correspondants en Suisse	08	0,0	0,2	-100,0
des titres en francs suisses	09	104,4	604,8	-82,7
Autres produits	10	32,1	34,1	-5,9
Résultat brut		4 341,0	2 575,0	+68,6
Charges d'intérêts	11	-26,1	-75,4	-65,4
Charges afférentes aux billets de banque	12	-45,2	-40,4	+11,9
Charges de personnel	13	-98,4	-89,0	+10,6
Autres charges d'exploitation	14	-89,2	-93,5	-4,6
Amortissements sur les immobilisations corporelles	26	-25,1	-22,3	+12,6
Résultat net		4 057,0	2 254,4	+80,0
Charges extraordinaires		-	-9,1	
Produits extraordinaires		-	6,1	
Résultat global		4 057,0	2 251,5	+80,2
Attribution aux provisions (-) et prélèvement sur les provisions (+)				
pour la cession des actifs libres	35	-912,4	-1 079,3	
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	36	-	-398,0	
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	37	-336,3	1 734,5	
Bénéfice de l'exercice	40	2 808,3	2 508,7	+11,9

2 Bilan au 31 décembre 2003

en millions de francs

		2003	2002	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Actif				
Or	15	23 217,3	25 405,2	-2 187,9
Créances résultant d'opérations sur or	16	3 910,7	3 934,4	-23,7
Placements de devises	17	56 311,7	52 941,2	+3 370,5
Position de réserve au FMI	18	2 561,9	2 669,8	-107,9
Moyens de paiement internationaux	19	45,8	103,0	-57,1
Crédits d'aide monétaire	20	327,2	316,5	+10,7
Créances en francs suisses				
résultant de pensions de titres	21	27 097,7	27 977,2	-879,5
Avances sur nantissement	22	0,8	-	+0,8
Créances sur les correspondants en Suisse	23	36,8	29,8	+7,0
Titres en francs suisses	24	7 657,9	7 018,4	+639,5
Participations	25	88,6	88,6	-0,0
Immobilisations corporelles	26	532,3	533,7	-1,4
Autres actifs	27	983,9	940,6	+43,4
Capital-actions non versé	38	25,0	25,0	-
		<u>122 797,7</u>	121 983,3	+814,4

		2003	2002	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Passif				
Billets en circulation	28	40 544,0	39 600,2	+943,8
Comptes de virements des banques en Suisse	29	7 186,6	4 516,9	+2 669,7
Engagements envers la Confédération	30			
à vue		452,6	388,3	+64,3
à terme		2 400,5	6 704,1	-4 303,6
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	31	486,0	556,8	-70,8
Autres engagements à vue	32	153,4	159,9	-6,5
Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	33	130,5	146,6	-16,1
Autres passifs	34	174,8	190,2	-15,4
Provisions				
pour la cession des actifs libres	35	21 209,3	20 296,9	+912,4
pour risques d'exploitation	37	461,5	461,9	-0,3
pour risques de marché et de liquidité sur l'or	36	-	7 817,5	-7 817,5
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	37	46 672,2	38 518,4	+8 153,8
Capital-actions	38	50,0	50,0	-
Fonds de réserve	39	68,0	67,0	+1,0
Bénéfice de l'exercice	40	2 808,3	2 508,7	+299,7
		<u>122 797,7</u>	121 983,3	+814,4

3 Annexe au 31 décembre 2003

3.1 Rappel des activités

Statut juridique, tâches, partenaires

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. Elle exerce le monopole d'émission des billets de banque et est chargée, en vertu de la constitution, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des établissements financiers en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux et des entreprises proches de la Confédération, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Particularités du champ d'activité

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. En tant que gestionnaire des réserves monétaires de la Suisse, elle est cependant exposée – même en s'acquittant de cette tâche avec toute la diligence requise – à des risques considérables de marché, de liquidité et de crédit, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Le volume à atteindre par les provisions doit croître au moins au même rythme que le produit intérieur brut (voir pages 108s).

Effectif du personnel et comptoirs

Au 31 décembre 2003, la Banque nationale occupait 652 personnes (y compris 20 apprentis), soit 607,9 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 617, ou 573,6 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission a des succursales, exerçant une activité opérationnelle, à Genève et à Lugano. Afin d'observer l'évolution économique dans les régions, il est présent également à Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall.

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes

La comptabilisation, l'évaluation, la présentation des comptes annuels et la publication de ceux-ci sont conformes aux prescriptions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO), ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC¹, mais prennent aussi en considération les particularités de l'institut d'émission. Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne publie ni tableau de financement ni comptes semestriels.

Aucune modification d'une année à l'autre

Par rapport à l'année précédente, les principes appliqués à la présentation des comptes et à l'évaluation n'ont subi aucune modification.

Saisie et comptabilisation des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2003, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

¹ Il s'agit des principes, généralement admis en Suisse, de la Commission pour les recommandations relatives à la présentation des comptes.

L'or, les créances résultant des prêts d'or, les placements de devises négociables et les titres en francs suisses sont portés au bilan à leur valeur de marché en fin d'année, intérêts courus en sus. Les variations des valeurs de marché sont saisies dans le compte de résultat.

Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

Les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans la gestion des placements de devises et de l'or sont évalués à leur valeur de marché ou à une «fair value» en fin d'année. La même règle est appliquée aux opérations au comptant, qui n'ont pas encore été exécutées, sur or, sur placements de devises négociables et sur titres en francs. Les valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat. En revanche, s'ils portent sur des instruments non négociables, les contrats à terme et les opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées figurent uniquement à leur valeur contractuelle dans les opérations hors bilan.

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les intérêts – y compris les gains et pertes en capital réalisés – sur les postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

Or, placements de devises négociables et titres en francs

Créances et engagements résultant de pensions de titres

Instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées

Participations

Immobilisations corporelles

Autres éléments

Conversion en francs des postes en monnaies étrangères

Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

	Fin 2003	Fin 2002	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,2360	1,3872	-10,9
Euro	1,5586	1,4525	+7,3
Livre sterling	2,2040	2,2323	-1,3
Couronne danoise	20,9300	19,5700	+6,9
Dollar canadien	0,9572	0,8800	+8,8
Droit de tirage spécial (DTS)	1,8478	1,8884	-2,1
Prix du kilogramme d'or en francs	16 580,81	15 286,48	+8,5
Prix de l'once d'or fin en dollars	417,25	342,75	+21,7

3.3 Commentaire du compte de résultat et du bilan

L'évolution du prix de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change a fortement influé sur le compte de résultat.

La nette augmentation du prix de l'or a engendré une plus-value de 2248 millions de francs. En outre, des gains de 334,2 millions de francs ont été enregistrés, du fait de la baisse du cours du dollar des Etats-Unis, sur les opérations de change à terme qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes futures d'or. Compte tenu également du produit des intérêts sur les prêts d'or, le résultat de l'or s'est inscrit à 2615,1 millions de francs, contre 1532,1 millions en 2002.

Du côté des placements de devises, des pertes en capital ont découlé de la hausse des taux d'intérêt sur la plupart des marchés importants. Si l'on y ajoute les rentrées d'intérêts, le résultat des placements de devises s'est établi, abstraction faite des influences des fluctuations des cours de change, à 1703,1 millions de francs, après 4675,5 millions en 2002. Des pertes de change de 147,2 millions de francs (2002: pertes de 4176,9 millions) ont résulté de l'évolution divergente des cours de change. D'une année à l'autre, le résultat global des placements de devises s'est ainsi accru, passant de 498,8 millions à 1555,8 millions de francs. Sur ses autres avoirs en monnaies étrangères (position de réserve au FMI, moyens de paiement internationaux, crédits d'aide monétaire), la Banque nationale a enregistré un résultat global négatif. Les actifs financiers en francs – portefeuille de titres et pensions de titres avant tout – ont quant à eux dégagé un résultat de 146,8 millions de francs, contre 817,2 millions en 2002.

Compte tenu des autres produits (32,1 millions, contre 34,1 millions l'année précédente), le résultat brut a atteint 4341 millions de francs, après 2575 millions en 2002.

Les charges ordinaires, qui s'inscrivaient à 320,6 millions en 2002, ont porté sur 284 millions de francs. Leur diminution s'explique par des charges d'intérêts moins élevées. D'une année à l'autre, le résultat global a progressé, passant de 2251,5 millions à 4057 millions de francs.

La provision pour la cession prévue de la contre-valeur de l'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires a été relevée de 912,4 millions de francs du fait des plus-values enregistrées sur l'or entrant dans les actifs libres et sur les opérations de change à terme conclues pour couvrir le produit en dollars de ventes futures d'or.

Du résultat global, un montant de 2808,3 millions de francs (2002: 2508,7 millions) a été en outre affecté au bénéfice de l'exercice, en vue de la distribution. Il reste ainsi 336,3 millions de francs qui ont été attribués à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité.

Résultat de l'or

Chiffre 01
du compte de résultat

L'augmentation du prix de l'or a permis d'enregistrer une plus-value. En outre, la baisse du cours du dollar des Etats-Unis a conduit à des gains sur les opérations de change à terme (ventes à terme de dollars) qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars des Etats-Unis, de ventes d'or. Le produit des intérêts sur les prêts d'or a cependant fléchi à la suite du repli des taux d'intérêt appliqués à ces opérations et d'une diminution du volume moyen des prêts d'or.

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Or monétaire	1 702,8	452,8	+1 250,0
Gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché	1 669,8	398,0	+1 271,8
Produit des intérêts sur prêts d'or	32,9	54,8	-21,9
Or entrant dans les actifs libres	912,4	1 079,3	-166,9
Gain / perte résultant de l'évaluation au prix du marché ¹	578,1	338,0	+240,1
Résultat des opérations de couverture	334,2	741,3	-407,1
Total	2 615,1	1 532,1	+1 083,0

1 Y compris les gains réalisés
sur les ventes d'or

Résultat des placements de devises

En 2003, des pertes en capital ont découlé de la hausse des taux d'intérêt sur la plupart des marchés importants pour les placements. Abstraction faite des influences des fluctuations des cours de change, les placements ont dégagé néanmoins des résultats positifs dans toutes les monnaies concernées.

Des pertes de change ont résulté en particulier de la forte baisse du dollar des Etats-Unis. Elles ont été presque entièrement compensées par des gains découlant de la hausse des cours de l'euro, de la couronne danoise et du dollar canadien.

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	-1 524,8	-1 114,3	-410,5
Intérêts et gains / pertes en capital	352,8	2 087,6	-1 734,8
Gains / pertes de change	-1 877,6	-3 201,9	+1 324,3
Euros	2 650,5	1 595,9	+1 054,7
Intérêts et gains / pertes en capital	1 114,7	2 097,6	-982,9
Gains / pertes de change	1 535,8	-501,7	+2 037,6
Livres sterling	47,3	-19,1	+66,5
Intérêts et gains / pertes en capital	82,6	234,9	-152,4
Gains / pertes de change	-35,2	-254,1	+218,9
Couronnes danoises	239,9	141,5	+98,4
Intérêts et gains / pertes en capital	95,3	176,5	-81,2
Gains / pertes de change	144,6	-35,0	+179,6
Dollars canadiens	142,8	-101,5	+244,3
Intérêts et gains / pertes en capital	57,6	80,2	-22,7
Gains / pertes de change	85,2	-181,8	+267,0
Autres monnaies	0,0	-3,6	+3,6
Intérêts et gains / pertes en capital	0,0	-1,3	+1,3
Gains / pertes de change	0,0	-2,4	+2,4
Total	1 555,8	498,8	+1 057,0
Intérêts et gains / pertes en capital	1 703,1	4 675,5	-2 972,5
Gains / pertes de change ¹	-147,2	-4 176,9	+4 029,7

1 Y compris gains et pertes de change, pour un montant net de 51,7 millions de francs (77,6 millions en 2002), sur les engagements en monnaies étrangères.

Résultat de la position de réserve au FMI

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Produit des intérêts	37,7	49,5	-11,8
Gains / pertes de change sur DTS	-54,0	-296,4	+242,4
Total	-16,3	-246,9	+230,6

Résultat des moyens de paiement internationaux

Chiffre 04
du compte de résultat

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Produit des intérêts	1,6	7,6	-6,0
Gains / pertes de change sur DTS	4,5	-40,6	+45,1
Total	6,2	-33,0	+39,2

Résultat des crédits d'aide monétaire

Chiffre 05
du compte de résultat

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Produit des intérêts	6,2	7,4	-1,2
Gains / pertes de change sur euros	1,5	-0,4	+1,9
Gains / pertes de change sur DTS	-6,6	-34,2	+27,6
Total	1,2	-27,2	+28,4

Répercussions de l'évolution des cours de change sur le compte de résultat

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	-1 877,6	-3 201,9	+1 324,3
Euros	1 537,4	-502,1	+2 039,5
Livres sterling	-35,2	-254,1	+218,9
Couronnes danoises	144,6	-35,0	+179,6
Dollars canadiens	85,2	-181,8	+267,0
DTS	-56,0	-371,1	+315,1
Autres monnaies	0,0	-2,4	+2,4
Total	-201,7	-4 548,4	+4 346,7

Résultat des pensions de titres contre francs suisses

Chiffre 06
du compte de résultat

En moyenne annuelle, le montant de ces créances s'est accru de 1,7 milliard de francs environ. Du fait de la sensible baisse des taux d'intérêt, le produit des pensions de titres a néanmoins fortement reculé, passant de 211,7 millions en 2002 à 42,1 millions de francs l'année suivante.

Résultat des avances sur nantissement

Chiffre 07
du compte de résultat

Le résultat des avances sur nantissement s'est établi à 0,3 million de francs, contre 0,5 million l'année précédente. Le recours à ces avances a diminué en moyenne annuelle, et les taux d'intérêt ont fléchi.

Résultat des créances sur les correspondants en Suisse

Chiffre 08
du compte de résultat

Le résultat des créances sur les correspondants en Suisse a reculé pour s'inscrire à environ 20 000 francs seulement (2002: 0,2 million). En moyenne, la Banque nationale a détenu nettement moins de créances sur ses correspondants en Suisse. La diminution des taux d'intérêt a elle aussi contribué à cette évolution.

Chiffre 09
du compte de résultat

Résultat des titres en francs suisses

Les titres en francs suisses ont dégagé un résultat (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés ou non réalisés) de 104,4 millions de francs, contre 604,8 millions l'année précédente. La hausse des taux d'intérêt a entraîné des pertes en capital, alors que des gains en capital avaient découlé, en 2002, de l'évolution des taux d'intérêt.

Chiffre 10
du compte de résultat

Autres produits

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Commissions sur les opérations bancaires ¹	18,2	20,5	-11,2
Produit des participations	8,5	8,0	+6,3
Produit des immeubles ²	4,6	5,1	-9,8
Autres produits ordinaires	0,8	0,4	+100,0
Total	32,1	34,1	-5,9

1 Pour l'essentiel, ces commissions sont rétrocédées aux banques (voir chiffre 14 du compte de résultat).

2 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même.

Chiffre 11
du compte de résultat

Charges d'intérêts

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	12,0	59,3	-47,3
Charges d'intérêts sur comptes de dépôts	6,0	6,2	-0,2
Charges d'intérêts sur engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	7,9	10,0	-2,1
Autres charges d'intérêts	0,1	0,0	+0,1
Total	26,1	75,4	-49,3

La baisse des taux d'intérêt a sensiblement réduit les charges d'intérêts sur les engagements envers la Confédération.

Par rapport à l'année précédente, la Banque nationale a conclu, dans le cadre de la gestion des placements de devises, davantage de pensions de titres contre monnaies étrangères. La baisse des taux d'intérêt a cependant conduit à une diminution des charges d'intérêts dans ce domaine.

Chiffre 12
du compte de résultat

Charges afférentes aux billets de banque

Les charges afférentes aux billets de banque correspondent aux coûts de fabrication des billets neufs qui ont été mis en circulation en 2003. Elles se sont sensiblement accrues à la suite de l'augmentation des billets en circulation, en moyenne annuelle, et des coûts moyens de fabrication.

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	74,0	69,4	+6,6
Assurances sociales	15,8	14,8	+6,8
Autres charges afférentes au personnel	8,5	4,7	+80,9
Total	98,4	89,0	+10,6

La progression d'environ 6% de l'effectif du personnel a entraîné un accroissement des salaires, traitements et allocations. Les charges découlant des assurances sociales ont en conséquence augmenté elles aussi.

En 2003, la Banque nationale a remanié son organisation interne. Pour couvrir les coûts de personnel qui en résulteront, elle a réservé un montant de 3,2 millions de francs en grevant les autres charges afférentes au personnel (voir chiffre 37 du bilan).

A la Banque nationale, les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance.

Les indemnités auxquelles les membres des organes de la Banque nationale ont droit sont fixées dans des règlements édictés par le Conseil de banque et approuvés par le Conseil fédéral (art. 61 LBN). Les membres du Conseil de banque perçoivent une indemnité annuelle fixe et des indemnités journalières, tandis que les membres de la Direction générale touchent un traitement et une indemnité forfaitaire de représentation.

Les rétributions (y compris les forfaits pour frais de représentation) versées aux membres du Conseil de banque et de la Direction générale se répartissent comme suit:

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
40 membres du Conseil de banque, dont			
10 siègent au Comité de banque	0,447	0,447	-
dont président	0,082	0,082	-
dont vice-président(e)	0,041	0,041	-
3 membres de la Direction générale	1,736	1,727	+0,5
dont président de la Direction générale	0,592	0,589	+0,5
dont vice-président de la Direction générale	0,572	0,569	+0,5

En 2003, la Banque nationale n'a versé aucune indemnité de départ à d'anciens membres du Conseil de banque ou de la Direction générale. De plus, elle n'attribue aucune rémunération dépendante du résultat. En particulier, aucun programme ne prévoit l'attribution d'actions ou d'options aux membres du Conseil de banque ou de la Direction générale. Enfin, la Banque nationale n'accorde aucun prêt à ses organes.

Au 31 décembre 2003, 5 actions de la Banque nationale étaient détenues par des membres du Conseil de banque (aucun des dix membres du Comité de banque ne figurait parmi eux). Les membres de la Direction générale ne détenaient aucune action de la Banque nationale.

Les membres et suppléants de la Commission de contrôle ont reçu, pour l'exercice 2003, des rémunérations (indemnités forfaitaires et indemnités journalières) s'élevant au total à 51 880 francs.

Autres charges d'exploitation

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes sur opérations bancaires	36,9	40,3	-8,4
Locaux	10,3	10,8	-4,6
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	8,4	10,2	-17,6
Conseils et soutiens fournis par des tiers	10,0	8,8	+13,6
Divers	23,6	23,4	+0,9
Total	89,2	93,5	-4,6

Charges directes sur opérations bancaires

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences), des commissions et frais découlant de l'administration des placements financiers et de l'or, mais aussi des commissions qui, dans des opérations sur titres, sont rétrocedées (voir chiffre 10 du compte de résultat). Les commissions rétrocedées et les frais de manutention sur l'or ont été moins élevés, ce qui a entraîné une diminution de ce poste.

Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels

Au cours des deux dernières années, d'importants éléments de l'infrastructure informatique ont été renouvelés. Les anciennes et les nouvelles infrastructures ont dû ainsi fonctionner en parallèle, d'où des coûts d'entretien plus élevés en 2002 principalement.

Conseils et soutiens fournis par des tiers

Il s'agit avant tout de conseils et de soutiens que des tiers ont fournis en rapport avec des projets dans les domaines de l'informatique et des immeubles. La hausse de ce poste est due à des études en vue de la transformation d'un bâtiment au siège de Zurich.

En 2003, des mandats de révision ont été confiés à PricewaterhouseCoopers SA (révision traditionnelle) ainsi qu'à KPMG et à Ernst & Young SA (révision IT). Les honoraires versés à ces sociétés ont porté sur respectivement 99 000 francs (révision traditionnelle) et 128 000 francs (révision IT).

Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les dépenses pour l'accès à l'information (systèmes d'informations sur les marchés) et la sécurité ainsi que les contributions (7,3 millions de francs, contre 7,6 millions en 2002) pour couvrir les coûts d'exploitation et d'investissement du Centre d'études de Gerzensee. Ce poste comprend également un montant de 0,7 million de francs versé à Eurex Zürich AG afin de couvrir en partie les coûts de la plate-forme de négoce électronique. Le versement d'une contribution à Eurex Zürich AG se justifie par la grande importance que revêtent les pensions de titres pour la Banque nationale.

Or

En 2003, la Banque nationale a vendu 283,4 tonnes d'or à un prix moyen de 15 733 francs le kilogramme. Le produit de ces ventes a atteint 4 458,8 millions de francs. L'année précédente, 281,9 tonnes avaient été vendues à un prix moyen de 15 524 francs le kilogramme. Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte du résultat des opérations passées pour couvrir, contre le risque de change, le produit en dollars de ventes d'or.

Les avoirs en or détenus sous forme métallique sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

	2003		2002	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Lingots	1 225,1	20 312,5	1 486,7	22 727,2
Pièces d'or	175,2	2 904,9	175,2	2 678,1
Total	1 400,3 ¹	23 217,3	1 661,9	25 405,2

Chiffre 15 du bilan

1 La variation par rapport à l'année précédente s'explique par les ventes d'or et l'évolution des prêts d'or (voir chiffre 16 du bilan).

Créances résultant d'opérations sur or

Les opérations sont conclues avec des établissements financiers, suisses et étrangers, bénéficiant d'une bonne notation.

	2003		2002	
	en tonnes	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs
Créances résultant de prêts d'or	232,9	3 908,7	254,6	3 932,5
Créances résultant de prêts d'or non gagés	128,9	2 146,2	158,7	2 438,8
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	104,0	1 762,5	95,9	1 493,7
Créances en comptes métal	0,1	1,9	0,1	1,8
Total	233,0	3 910,7	254,7	3 934,4

Chiffre 16 du bilan

1 Par des titres de premier ordre d'une valeur de marché de 1 887,9 millions de francs (2002: 1 717,6 millions).

Placements de devises¹

	2003			2002		
	en millions		part	en millions		part
	de la monnaie détenue	de francs	en %	de la monnaie détenue	de francs	en %
Titres publics²		46 438,9	82,5		41 844,4	79,0
Dollars des Etats-Unis	12 687,4	15 681,6	27,8	9 616,8	13 340,4	25,2
Euros	16 032,5	24 988,2	44,4	15 674,9	22 767,8	43,0
Livres sterling	1 211,5	2 670,1	4,7	1 338,9	2 988,8	5,6
Couronnes danoises	9 631,1	2 015,8	3,6	8 983,1	1 758,0	3,3
Dollars canadiens	1 131,6	1 083,2	1,9	1 124,3	989,4	1,9
Institutions monétaires³		1 417,2	2,5		1 590,6	3,0
Dollars des Etats-Unis	425,9	526,4	0,9	800,2	1 110,1	2,1
Euros	351,8	548,3	1,0	165,9	240,9	0,5
Livres sterling	99,5	219,3	0,4	21,1	47,1	0,1
Couronnes danoises	289,1	60,5	0,1	915,2	179,1	0,3
Dollars canadiens	63,5	60,8	0,1	14,0	12,3	0,0
Autres monnaies		1,9	0,0		1,1	0,0
Banques⁴		8 455,5	15,0		9 506,0	18,0
Dollars des Etats-Unis	3 396,4	4 198,0	7,5	4 542,8	6 301,8	11,9
Euros	2 427,6	3 783,7	6,7	2 033,2	2 953,2	5,6
Livres sterling	85,8	189,2	0,3	27,5	61,4	0,1
Couronnes danoises	1 357,2	284,1	0,5	964,7	188,7	0,3
Dollars canadiens	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0
Autres monnaies		0,4	0,0		0,6	0,0
Total⁵		56 311,7	100,0		52 941,2	100,0
Dollars des Etats-Unis	16 509,7	20 406,0	36,2	14 959,9	20 752,4	39,2
Euros	18 811,9	29 320,2	52,1	17 873,9	25 961,9	49,0
Livres sterling	1 396,8	3 078,6	5,5	1 387,5	3 097,3	5,9
Couronnes danoises	11 277,4	2 360,4	4,2	10 862,5	2 125,8	4,0
Dollars canadiens	1 195,4	1 144,2	2,0	1 138,6	1 002,0	1,9
Autres monnaies		2,3	0,0		1,7	0,0

1 La répartition selon la monnaie est faite pour les placements proprement dits, sans tenir compte des opérations de couverture du risque de change.

2 Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur.

3 Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués de dépôts à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et dans des instituts d'émission ainsi que de placements en titres émis par des banques multilatérales de développement.

4 Les placements sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une bonne notation.

5 Dont placements non négociables: 5265,8 millions de francs, contre 4070,8 millions à fin 2002.

Position de réserve au FMI

Chiffre 18 du bilan

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps, comme celles-ci, par la Banque nationale.

		2003		2002	
		en millions		en millions	
		de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	DTS	3 458,5	6 390,7	3 458,5	6 531,1
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ¹	DTS	-2 072,1	-3 828,8	-2 044,7	-3 861,3
Total	DTS	1 386,4	2 561,9	1 413,8	2 669,8

1 Avoirs, après déduction des intérêts courus, soit 3 millions de DTS (5,5 millions de francs), sur la position de réserve (fin 2002: 3,7 millions de DTS ou 7,1 millions de francs).

Moyens de paiement internationaux

Chiffre 19 du bilan

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 400 millions de DTS.

		2003		2002	
		en millions		en millions	
		de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
Moyens de paiement internationaux ¹	DTS	24,8	45,8	54,5	103,0

1 Limite encore disponible: 375,3 millions de DTS à fin 2003, contre 345,8 millions à fin 2002 (voir page 110).

Crédits d'aide monétaire

Chiffre 20 du bilan

Les crédits bilatéraux sont des aides à la balance des paiements, à moyen terme, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche. A fin 2003, un seul crédit, en euros, était accordé à la Bulgarie.

La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'octroyer, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu.

La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC.

		2003		2002	
		en millions		en millions	
		de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
Crédit bilatéral à la Bulgarie	Euros	14,4	22,4	14,4	20,9
Crédit FRPC ¹	DTS	132,0	243,8	150,4	284,1
Crédit FRPC intérimaire ²	DTS	33,0	61,0	6,1	11,5
Total			327,2		316,5

1 La limite était entièrement utilisée après les derniers tirages faits en 2002.

2 Limite encore disponible: 217,3 millions de DTS à fin 2003, contre 243,9 millions à fin 2002 (voir page 110).

Créances en francs suisses résultant de pensions de titres

Les pensions de titres permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs, mais aussi de résorber des liquidités.

Les créances en francs suisses résultant de pensions de titres sont garanties par des titres provenant du SNB GC Basket. Il s'agit d'obligations émises en francs par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, de créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons, mais aussi de titres émis en euros par le gouvernement fédéral allemand et la République d'Autriche ainsi que de titres d'émissions géantes de lettres de gage allemandes en euros.

Pour la gestion du marché monétaire, la Banque nationale peut aussi, par des pensions de titres, résorber des liquidités. De telles opérations n'ont pas été conclues en 2003.

Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement.

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Limites, en fin d'année ¹	9 408,3	9 327,4	+80,9
Valeur des gages, en fin d'année ²	9 984,2	10 194,1	-209,9
Recours aux avances, en moyenne annuelle	10,0	16,1	-6,1
Recours aux avances, maximum journalier	500,7	800,0	-299,3

1 Nombre de limites: 134 (2002: 146)

2 Prix du marché, moins 10 à 35%

Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 419 comptoirs (2002: 440) de 55 banques (57) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire et couvrent les besoins d'offices fédéraux et d'entreprises proches de la Confédération (Poste, CFF). Les créances sont rémunérées au taux lombard, déduction faite de 200 points de base.

	2003		2002		Variation
	en millions de francs	part en %	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Débiteurs suisses	4 713,0	61,5	4 624,9	65,9	+88,1
Confédération	2 060,1	26,9	1 691,0	24,1	+369,1
Cantons	785,0	10,3	653,2	9,3	+131,8
Communes	358,2	4,7	360,0	5,1	-1,8
Centrales de lettres de gage	1 336,6	17,5	1 216,1	17,3	+120,5
Banques	173,1	2,3	704,6	10,0	-531,5
Débiteurs étrangers	2 314,7	30,2	1 809,1	25,8	+505,6
Etats	938,4	12,3	785,7	11,2	+152,7
Banques	1 376,3	18,0	1 023,4	14,6	+352,9
Organisations internationales	630,2	8,2	584,4	8,3	+45,8
Total, aux prix du marché	7 657,9	100,0	7 018,4	100,0	+639,5
Total, à la valeur nominale	7 047,1		6 337,4		

Participations (non consolidées) en millions de francs

	Quote-part de participation	Valeur à fin 2002	Investissements	Désinvestissements	Variation de la valeur de marché	Valeur à fin 2003
Orell Füssli ¹	33%	27,0	-	-	-	27,0
BRI ²	3%	60,9	-	-	-	60,9
Divers		0,6	-	-	-0,0	0,6
Total		88,6			-0,0	88,6

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties de façon linéaire sur leur durée estimée de vie. Les acquisitions inférieures à 1000 francs sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation».

Les billets de banque en stock – billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation – sont évalués à leur prix de revient. Ils grèvent le compte de résultat au moment de leur mise en circulation.

Les immobilisations en cours de construction découlent des travaux de transformation au siège de Zurich.

Les autres immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel de matériel informatique, de machines, d'appareils, de mobilier et de véhicules.

Chiffre 25 du bilan

1 Orell Füssli Holding SA. Sa filiale, Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, fabrique les billets de banque suisses.
2 La participation à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Chiffre 26 du bilan

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Stock de billets de banque	Immeubles ¹	Installations spéciales	Immobilisations en cours de construction	Logiciels	Autres immobilisations corporelles ²	Total
Période d'amortissement	selon mise en circulation	100 ans	10 ans	aucun amort.	3 ans	3 à 12 ans	

Valeurs d'acquisition

Valeurs brutes, début 2003	149,9	326,1	42,4	–	22,1	75,2	615,8
Entrées	41,5	0,1	2,3	6,4	8,3	9,8	68,3
Sorties	-44,4	–	0,0	–	-5,1	-13,8	-63,2
Reclassements		–	-0,0	–	-0,0	0,0	
Valeurs brutes, fin 2003	147,0	326,1	44,7	6,4	25,3	71,2	620,8

Amortissements cumulés³

Correctifs de valeur, début 2003		15,6	7,7		6,2	52,5	82,1
Entrées		3,3	4,3		8,2	9,3	25,1
Sorties		–	–		-5,1	-13,6	-18,7
Reclassements		–	0,0		0,0	0,0	
Correctifs de valeur, fin 2003		18,8	12,0		9,4	48,2	88,5

Valeurs comptables nettes

Valeurs comptables nettes, début 2003	149,9	310,5	34,7	–	15,9	22,6	533,7
Valeurs comptables nettes, fin 2003	147,0	307,3	32,7	6,4	15,9	23,0	532,3

Chiffre 27 du bilan

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Les valeurs brutes de remplacement positives correspondent aux gains non réalisés sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir des risques de change sur les actifs libres (voir page 111).

Autres actifs

	2003 en millions de francs	2002 en millions de francs	Variation en millions de francs
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	290,2	337,4	-47,2
Espèces en monnaies étrangères	0,6	0,3	+0,3
Autres créances	20,9	6,6	+14,3
Comptes de régularisation (actifs)	3,6	3,0	+0,6
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,5	0,4	+0,1
Valeurs brutes de remplacement positives ²	668,2	592,8	+75,4
Total	983,9	940,6	+43,3

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en mai 2000, mais non encore rentrés, équivalaient à 2,1 milliards de francs à fin 2003, contre 2,3 milliards un an auparavant; ces coupures appartiennent à la 6^e émission, et la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

Chiffre 28 du bilan

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 262 comptes de virements (fin 2002: 274) de banques ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire, la Banque nationale influence sur leur volume.

Chiffre 29 du bilan

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, des services de l'administration fédérale, mais aussi d'entreprises qui sont proches de la Confédération. Jusqu'à concurrence de 600 millions de francs, ils sont rémunérés au taux lombard, déduction faite de 200 points de base.

Les dépôts à terme fixe de la Confédération sont rémunérés aux conditions du marché.

Chiffre 30 du bilan

Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Tenus en francs, les 220 comptes de virements (221 à fin 2002) de 91 banques étrangères (88) et de 102 institutions monétaires et autres (133) ne sont pas rémunérés.

Chiffre 31 du bilan

Autres engagements à vue

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Comptes de virements du secteur non bancaire	13,4	28,3	-14,9
Comptes de dépôts ¹	138,4	130,4	+8,0
Engagements découlant de chèques bancaires ²	1,6	1,2	+0,4
Total	153,4	159,9	-6,5

Chiffre 32 du bilan

Les comptes de dépôts incluent également les engagements envers les institutions de prévoyance (16,8 millions de francs à fin 2003 et 16,6 millions à fin 2002).

1 Essentiellement des comptes de collaborateurs et de retraités.
2 Chèques tirés sur la Banque nationale, mais pas encore encaissés.

Engagements en monnaies étrangères

	2003		2002	
	en millions		en millions	
	de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
Engagements envers la Confédération		0,5		0,5
Engagements résultant de pensions de titres ¹		130,0		146,1
dollars des Etats-Unis	105,1	130,0	69,9	96,9
livres sterling	-	-	22,0	49,1
Total		130,5		146,6

1 En rapport avec la gestion des placements de devises

Chiffre 34 du bilan

Autres passifs

1 Les valeurs brutes de remplacement négatives correspondent aux pertes non réalisées sur instruments financiers dérivés et opérations au comptant non encore exécutées. Une part prépondérante découle d'opérations à terme sur devises qui ont été conclues pour couvrir des risques de change sur les actifs libres (voir page 111).

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Autres engagements	12,6	6,1	+6,5
Comptes de régularisation (passifs)	3,0	5,6	-2,6
Valeurs brutes de remplacement négatives ¹	159,2	178,4	-19,2
Total	174,8	190,2	-15,4

Chiffre 35 du bilan

Provision pour la cession des actifs libres

La provision a été constituée pour souligner qu'une part de l'encaisseur (1300 tonnes avant le début des ventes) n'est plus nécessaire à des fins monétaires et que la Banque nationale cédera le produit de la vente de cet or, dans un proche avenir, en vue d'une affectation à d'autres buts publics.

	2003	2002
	en millions de francs	en millions de francs
Evolution		
Etat au 1 ^{er} janvier	20 296,9	19 217,6
Attribution ¹	912,4	1 079,3
Etat au 31 décembre	21 209,3	20 296,9

1 Correspond au résultat de l'or entrant dans les actifs libres (voir chiffre 01 du compte de résultat)

Tant que les ventes d'or ne sont pas achevées, le montant de la provision est calculé de telle sorte qu'il corresponde au produit des ventes d'or déjà effectuées, à la valeur de marché de l'or encore à vendre et au résultat cumulé des opérations de couverture.

	2003		2002	
	en millions de francs	en tonnes	en millions de francs	en tonnes
Composition				
Produit cumulé des ventes d'or	14 677,6	956,9	10 218,8	673,5
Valeur de marché de la part non encore vendue de l'or entrant dans les actifs libres	5 690,4	343,1	9 571,1	626,5
Résultat cumulé des opérations de couverture	841,3		507,1	
Total (état au 31 décembre)	21 209,3	1 300,0	20 296,9	1 300,0

Provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or

Chiffre 36 du bilan

La convention qui a été conclue le 5 avril 2002 avec le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices tient compte, dans le calcul du niveau visé des réserves monétaires, non seulement des réserves de devises, mais aussi, et cela est nouveau, des réserves d'or (1290 tonnes). C'est pourquoi la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or a été transférée, au 1^{er} janvier 2003, à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité (voir 95^e rapport de gestion, pages 49 et 106).

	2003	2002
	en millions de francs	en millions de francs
Etat au 1 ^{er} janvier	7 817,5	7 419,5
Attribution		398,0
Transfert à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité	-7 817,5	
Etat au 31 décembre	-	7 817,5

Provisions pour risques d'exploitation ainsi que pour risques de marché, de crédit et de liquidité

	2003 en millions de francs	2002 en millions de francs
Provision pour risques d'exploitation		
Etat au 1 ^{er} janvier	461,9	465,9
Prélèvement	-3,5	-4,0
Attribution	3,2	-
Etat au 31 décembre	461,5	461,9
Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité		
Etat au 1 ^{er} janvier	38 518,4	40 252,9
Transfert de la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or ¹	7 817,5	
Attribution/prélèvement	336,3	-1 734,5
Etat au 31 décembre	46 672,2	38 518,4
Total (état au 31 décembre)	47 133,7	38 980,3

1 Voir chiffre 36 du bilan

Un prélèvement a été opéré sur la provision pour risques d'exploitation en vue de couvrir des versements aux collaborateurs ayant été mis à la retraite anticipée dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire.

En 2003, la Banque nationale a remanié son organisation interne. Une provision de 3,2 millions de francs a été constituée en vue de cette restructuration (voir pages 76 et 95).

Du résultat global, un montant de 2808,3 millions de francs a été en outre affecté au bénéfice de l'exercice. Le solde, soit 336,3 millions de francs, a été attribué à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité. Les provisions restent plus élevées que le montant visé. Le surplus disponible pour des distributions ultérieures selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 108s) a cependant continué à diminuer.

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50% (non versé: 250 francs).

Au cours de l'exercice 2003, le Comité de banque a approuvé le transfert de 4403 actions.

Les actions se répartissaient comme suit:

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
2539 actionnaires particuliers	28 129	34¹
dont 2184 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 325 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 19 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions		
dont 11 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions		
83 actionnaires de droit public	54 799	66
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 24 banques cantonales possédant	14 473	
dont 33 autres collectivités et établissements de droit public possédant	1 345	
Total: 2622 actionnaires inscrits au registre et possédant	82 928²	100
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	17 072	
Total des actions	100 000	

1 7% étaient en mains de personnes morales et 27% en mains de personnes physiques.
2 Dont 3111 actions en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme celui d'une obligation fédérale à long terme. En 2003, il a augmenté, passant de 911 francs au début de l'année à 982 francs à fin décembre. L'action a atteint passagèrement 1080 francs, son niveau le plus élevé de l'année. Le montant à payer pour acquérir une action de la Banque nationale est inférieur de 250 francs – la part non versée – au cours de l'action.

Par rapport à l'année précédente, le nombre des transactions sur les actions de la Banque nationale a fléchi de 53%; les demandes de transfert en suspens ou attendues étaient, à fin 2003, supérieures de 2,7% au niveau observé un an auparavant. En 2003, le nombre des actionnaires particuliers, inscrits au registre des actions, a diminué de 52.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	2003	Variation en 2003	2003	Variation en 2003
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 2002, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 68 millions de francs.

Bénéfice de l'exercice – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. C'est pourquoi la Banque nationale ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue des provisions pour couvrir les risques habituels d'exploitation et les risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent aussi et surtout à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales et, partant, assurent la confiance dans le franc. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

La distribution des bénéfices de la Banque nationale prend en compte ces particularités dans la mesure où les provisions constituées au passif du bilan en vue de renforcer les réserves monétaires doivent augmenter au même rythme que le produit intérieur brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit intérieur brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles. Le surplus au sens de l'article 27, alinéa 3, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, al. 1 et 2 ainsi qu'al. 3, let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé.

Dans le calcul du niveau visé des réserves monétaires, on tient compte également, depuis 2003, des réserves d'or monétaire (1290 tonnes). La provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or a par conséquent été ajoutée, au 1^{er} janvier 2003, au montant visé des provisions. De plus, les montants des provisions pour risques de marché et de liquidité sur l'or et pour risques de marché, de crédit et de liquidité ont été groupés sous un seul et unique poste du bilan (voir 95^e rapport de gestion, page 106).

A compter de l'exercice 2003, le montant annuel du bénéfice distribué est déterminé sur la base de deux conventions conclues entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale. Dans la convention principale du 5 avril 2002, le montant de la distribution a été fixé à l'avance, pour une période de dix ans, sur la base d'une prévision des recettes, pour assurer la stabilité à moyen terme de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons. Ainsi, la convention principale prévoit le versement, au titre des exercices 2003 à 2012, d'un montant annuel de 2,5 milliards de francs à la Confédération et aux cantons. Elle a pour objet le résultat que la Banque nationale tire de ses actifs monétaires, mais vise aussi à réduire les provisions excédentaires de l'institut d'émission. La convention additionnelle du 12 juin 2003 concerne les revenus qui proviennent des actifs libres dans le bilan de la Banque nationale. Elle stipule que la BNS verse ces revenus, à partir du printemps 2004 et jusqu'à l'entrée en vigueur d'une base juridique disposant autrement, à raison d'un tiers à la Confédération et de deux tiers aux cantons. Le montant de la distribution annuelle progressera en fonction de l'avancement du programme de ventes d'or. Il passera ainsi de 300 millions de francs au printemps de 2004 à 500 millions à partir du printemps de 2006 (voir page 48).

Accroissement à donner aux provisions (pour risques de marché, de crédit et de liquidité et pour risques d'exploitation) ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PIB nominal ¹	Provisions pour risques de marché, de crédit et de liquidité ainsi que pour risques d'exploitation à la fin de l'année		Surplus disponible avant distribution	Distribution	Surplus disponible pour distributions ultérieures
	en % (moyenne de la période) ²	en millions de francs		en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
		Montant visé	Montant enregistré avant distribution ³	à la fin de l'année	(le versement est effectué l'année suivante)	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5)	(6) = (4) - (5)
2000	2,0 (1994-1998)	26 655,4	40 860,5	14 205,1	1 500,0	12 705,1
2001	2,6 (1995-1999)	27 337,8	42 218,8	14 881,0	1 500,0	13 381,0
2002	3,3 (1996-2000)	28 239,9	41 480,3	13 240,4	2 500,0	10 740,4
2003	2,3 (1997-2001)	36 886,7 ⁴	49 933,7 ⁴	13 047,0	2 800,0	10 247,0
2004	2,4 (1998-2002)	37 772,0				

1 Avant 2003: produit national brut nominal.

2 Les données sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

3 Correspond, après déduction de la distribution à la Confédération et aux cantons, aux postes du bilan «Provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité» et «Provision pour risques d'exploitation».

4 Après l'ajout, au 1^{er} janvier 2003, du montant de la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or (7817,5 millions de francs).

3.4 Commentaire des opérations hors bilan

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Engagements conditionnels			
Accréditifs ¹	2,6	3,6	-1,0
Autres engagements conditionnels	1,5	-	+1,5

1 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Engagements irrévocables			
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI ¹	693,4	652,9	+40,5
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	2 845,6	2 940,3	-94,7
FRPC intérimaire ³	401,5	460,6	-59,1

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir chiffre 19 du bilan).

2 Lignes de crédit de 1540 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir page 65).

3 Ligne de crédit limitée dans le temps, de 250 millions de DTS, en faveur d'un compte de fiducie du FMI (voir page 66).

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Autres engagements hors bilan			
Engagement de versement pour les actions nominatives de la BRI ¹	110,9	133,1	-22,2
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location et d'entretien	28,1	27,1	+1,0

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en droits de tirage spéciaux depuis 2003 (en francs-or précédemment),

son montant dépend fortement de l'évolution du cours du DTS. La diminution s'explique exclusivement par la baisse du cours de conversion.

	2003	2002	Variation
	Valeur de marché en millions de francs	Valeur de marché en millions de francs	en millions de francs
Actifs mis en gage ou cédés en garantie d'engagements de la Banque¹			
Placements de devises			
dollars des Etats-Unis	163,5	137,4	+26,1
euros	87,7	37,3	+50,4
livres sterling	11,9	62,6	-50,7
Titres en francs			
	-	4,2	-4,2
Total¹	263,2	241,5	+21,7

1 Garanties fournies dans des pensions de titres et des «futures».

	Valeur des contrats en millions de francs	Valeur brute de remplacement	
		positive	négative
Instruments financiers dérivés			
Instruments de taux d'intérêt	50 896,6	65,7	36,0
Contrats à terme ¹	11 035,5	3,2	0,2
Swaps de taux d'intérêt	6 826,5	61,1	34,1
«Futures»	33 034,6	1,3	1,8
Devises	13 718,4	601,6	123,1
Contrats à terme ¹	13 718,4	601,6	123,1
Métaux précieux	1 127,3	1,0	0,1
Contrats à terme ²	291,7	0,3	0,1
Options (sur marché de gré à gré) ³	835,6	0,7	-
Total, à fin 2003	65 742,3	668,2	159,2
Total, à fin 2002	39 391,9	592,8	178,4

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur en 2004.

2 Résultant de ventes au comptant et de prêts d'or avec valeur en 2004.

3 Résultant d'options liées à des programmes de ventes d'or assortis de «cap» (contrat de vente au comptant avec limite supérieure de prix).

	2003	2002	Variation
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Placements à titre fiduciaire			
Placements fiduciaires de la Confédération	550,2	414,4	+135,7

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 5 mars 2004, le 96^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 24 mars 2004, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 3 février 2004, le rapport prévu à l'article 51, alinéa 2, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 2003.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de l'exercice, soit fr. 2 808 330 408.--, sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve	
(art. 27, al. 1 LBN)	fr. 1 000 000.--
versement d'un dividende de 6%	
(art. 27, al. 2 LBN)	fr. 1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances:	
- en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, al. 3, let. a LBN)	fr. 5 830 408.--
- en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, al. 3, let. b LBN)	
- distribution ordinaire selon convention du 5 avril 2002	fr. 2 500 000 000.--
- distribution selon convention additionnelle du 12 juin 2003	fr. 300 000 000.--
	<hr/>
	fr. 2 808 330 408.--

1 Pour les résolutions concernant les élections au Conseil de banque et l'élection de l'organe de révision, voir page 82.

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice de l'exercice sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 3 février 2004

La Commission de contrôle

Hans Michel

Président

Maryann Rohner

Vice-présidente
Experte-comptable dipl.

Kaspar Hofmann

Réviseur responsable
Expert-comptable dipl.